

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
Séance du :	Vendredi 25 septembre 2026
Lieu :	Salle de la Mairie d'Alaincourt
Convocation du :	Lundi 21 septembre 2026
Heure d'ouverture :	19h00
Heure de clôture :	21h42
Présidence :	M. Renaud BOURDAUD'HUI, Maire
Secrétaire de séance :	Mme Justine BOURDAUD'HUI

Ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 25 septembre, à 19h00, le Conseil municipal de la commune d'Alaincourt, légalement convoqué le 21 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire en Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Renaud BOURDAUD'HUI, Maire.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le quorum requis est de 8 conseillers présents ou représentés. Treize conseillers sont présents et un pouvoir a été régulièrement donné, portant à quatorze le nombre de voix exprimables ; le quorum est atteint et la séance peut valablement se tenir.

Présents, absents et pouvoirs

Conseiller(ère)	Présent	Absent	Pouvoir donné à
BOURDAUD'HUI Renaud (Maire)	Présent		
DESJARDIN Éric	Présent		
LERMIGNY MONATE Nolwenn	Présent		
TALBOT Bruno	Présent		
BOURDAUD'HUI Justine	Présent		
DESPRÉAUX Christine	Présent		
RIBEIRO Laetitia	Présent		
GADROY Anne	Présent		
GRAINE Aurélien	Présent		
KÉRINEC Angélique	Présent		
RIBEIRO Stéphane		Absent	Pouvoir à Mme Laetitia RIBEIRO
CALLENCE Arnaud	Présent		
BAUDEZ Thibaut	Présent		
RUAMPS Déborah		Absent	—
BOULANGER Sébastien	Présent		

Nombre de membres en exercice : 15 — Présents : 13 — Votants : 14.

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mme Justine BOURDAUD'HUI est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 20 juillet 2026 a été adressé à l'ensemble des conseillers avant la présente séance. M. le Maire invite les conseillers à faire part de toute observation ou demande de rectification avant le vote.

RÉSULTAT DU VOTE — 14 voix pour — 0 contre — 0 abstention — Compte-rendu du 20 juillet 2026 adopté à l'unanimité

Ordre du jour

- Point n° 1** – Délibération — Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion
- Point n° 2** – Délibération — taxe sur la vacance des locaux d'habitation (institution du principe)
- Point n° 3** – Projets écoles — blocage institutionnel (information)
- Point n° 4** – Budget énergie — dépassement à prévoir, point au 1er septembre (information)
- Point n° 5** – Compte rendu — réunion avec ARTV Vermeulen Ramery (information)
- Point n° 6** – Compte rendu — réunion avec la BDA / médiathèque (information)
- Point n° 7** – Le numérique — audit de l'ANCT (information)
- Point n° 8** – Fête communale — bilan 2026, projection 2027 (information)
- Point n° 9** – Colis des anciens — organisation, désignation d'un référent (décision)
- Point n° 10** – Délibération — décision modificative, investissement (chapitre 21)
- Point n° 11** – Informations et questions diverses

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

Point n° 1 – Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

M. le Maire rappelle que le Syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise, maître d'ouvrage, a déposé une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) portant sur un programme d'hydraulique douce (haies, décanteurs, saignées, talus busés, une mare) sur les communes de Moÿ-de-l'Aisne et d'Alaincourt. L'enquête publique s'est tenue du 26 mai au 12 juin 2026 sous l'autorité de M. Pascal Douelle, commissaire enquêteur ; son avis est favorable sans réserve pour Moÿ-de-l'Aisne et favorable avec réserve pour Alaincourt, une délibération du Conseil étant attendue.

M. le Maire expose que le dossier soumis à l'enquête publique (dossier de présentation d'avril 2025 et convention-cadre) indiquait expressément qu'aucune participation financière ne serait demandée aux propriétaires, le financement étant attribué au seul syndicat. Ce n'est qu'après la clôture de l'enquête publique — d'abord oralement le 24 juin, puis par écrit le 4 juillet dans un mémoire du syndicat au commissaire enquêteur — qu'une participation communale a été évoquée : 37 500 € de travaux sur des parcelles publiques communales potentiellement

concernées, pour un programme total de 38 700 € HT sur Alaincourt, soit un reste à charge estimé à 7 500 € dans l'hypothèse haute d'une subvention de 80 %. Le commissaire enquêteur reconnaît lui-même, dans son rapport (p. 20), que ces éléments « devraient faire partie du dossier de consultation soumis à enquête publique ».

M. le Maire estime que cette situation pose une difficulté juridique au regard du principe de loyauté et de sincérité de l'enquête publique (art. L.123-1 et s. du code de l'environnement) et du principe de libre administration des communes (art. 72 de la Constitution, art. L.1111-1 du CGCT), aucune charge financière ne pouvant être imposée à une commune sans son consentement. Il précise que l'intérêt général du projet et la nécessité de lutter contre le ruissellement et l'érosion — la commune ayant subi des dégâts répétés en avril 2020, mai 2023 et le 18 juin 2026 — ne sont pas remis en cause ; seule l'absence, dans le dossier soumis au public, de toute mention d'une participation communale est en cause.

M. le Maire propose au Conseil de voter défavorablement à la délibération en l'état, tant que le syndicat n'aura pas communiqué la base juridique et le montant précis de la participation demandée. Il indique que des courriers ont été adressés en ce sens au syndicat et au commissaire enquêteur, qu'une réunion s'est tenue le 16 septembre, et que la position de la commune sera réexaminée dès réception d'une réponse écrite et chiffrée. Cette position sera transmise à Madame la Préfète de l'Aisne, autorité décisionnaire de la DIG.

RÉSULTAT DU VOTE — 0 voix pour — 14 voix contre — 0 abstention — Délibération REJETÉE à l'unanimité (vote défavorable unanime, conformément à la proposition de M. le Maire)

Point n° 2 – Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

M. le Maire rappelle que la commune d'Alaincourt ne souhaite pas de logements vacants sur son territoire, alors même que la loi ZAN (zéro artificialisation nette) rend désormais les constructions neuves quasiment impossibles. Il présente la majoration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV, art. 1407 bis du Code général des impôts), qui permet d'inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché plutôt que d'en laisser la vacance se prolonger.

M. le Maire précise que le Conseil devra à terme se prononcer sur le principe de son institution, le taux de majoration et ses modalités d'application, mais qu'il ne sollicite ce soir que le vote du principe ; le taux et les modalités feront l'objet d'une délibération ultérieure.

RÉSULTAT DU VOTE — 9 voix pour — 0 contre — 5 abstentions — Principe de la majoration THLV adopté

Point n° 3 – Projets écoles : blocage institutionnel

M. le Maire rend compte du blocage institutionnel affectant le projet de végétalisation de la cour de l'école, couplé à la rénovation thermique des bâtiments scolaires. La demande de DETR a été refusée à la suite d'un avis réservé écrit de M. Alain Aubert, DASEN, au motif d'une possible fermeture de classe liée à la carte scolaire et de la nécessité de rénover d'abord les bâtiments — alors même que le projet de rénovation thermique, déjà monté par la mairie, avait été présenté lors de cette réunion. La sous-préfecture, par la voix de M. Lécuyer, a soutenu le projet et demandé au DASEN de revoir son avis, sans succès ; le sous-préfet a, pour sa part, refusé d'aller à l'encontre de l'avis du DASEN.

M. le Maire indique avoir décidé de saisir directement Madame la Préfète afin qu'elle passe outre l'avis du DASEN, par un courrier dont copie a été jointe au dossier préparatoire du présent conseil. Il rend également compte du rendez-vous du 2 septembre avec Mme Valérie Montrop-Hippolyte (GRDF) sur le volet rénovation thermique : GRDF est prêt à aider la commune à identifier un bureau d'étude, et le dossier s'appuie déjà sur l'audit énergétique de l'ANCT et l'étude de maîtrise d'œuvre réalisée par BatiTech. La prochaine étape est l'attente de la réponse de la Préfète.

Point présenté pour information — aucun vote n'est requis ce soir

Point n° 4 – Budget énergie : dépassement à prévoir

M. le Maire présente la situation du budget énergie, réparti sur plusieurs lignes (USEDA, GRDF, EDF Collectivités, ILEK, TotalEnergies). Il signale qu'un virement de 2 533,23 € a été effectué le 17 février 2026 au titre de factures 2022 restées impayées auprès d'EDF Collectivités, ce qui accentue le déficit de cette ligne. Il indique qu'un large dépassement du budget alloué est à prévoir sur l'exercice 2026.

M. le Maire présente la simulation de consommation 2026 : côté électricité, 6 points de livraison (mairie, musée, médiathèque, église, terrain et vestiaires de football, gîte communal) pour environ 43 MWh et un coût total de 9 280 € TTC ; côté gaz, 3 points de livraison (musée, mairie, chaufferie de la rue des Écoles) pour environ 125 MWh et un coût total de 12 305 € TTC. Il précise que, les crédits ayant été votés par chapitre, ce dépassement ne constitue pas un problème budgétaire à ce stade, et que le budget alloué pour 2027 sera revu à la hausse en conséquence.

Point présenté pour information — aucun vote n'est requis ce soir

Point n° 5 – Compte rendu de la réunion avec ARTV (groupe Ramery)

M. le Maire rend compte d'un entretien avec ARTV (groupe Ramery) portant sur deux sujets. S'agissant du site de la carrière, le remblaiement et la restitution du site aux propriétaires, initialement prévus pour 2034, ne pourront être tenus faute d'un volume de 200 000 tonnes de matériaux ; une demande d'extension est envisagée par ARTV pour 2032-2033. S'agissant du site de la papeterie, deux projets photovoltaïques distincts (un champ photovoltaïque et une unité de stockage) sont à l'étude depuis mars 2026 sur 4,5 hectares, pour une puissance de 5,625 GWh ; l'IFER attendue est de 3 675 €/an, à laquelle s'ajoute la taxe foncière sur les seuls postes de livraison. Une servitude est envisagée pour un chemin reliant le quai à la rue de la Papeterie, et le bassin situé en face serait à vendre.

Point présenté pour information — aucun vote n'est requis ce soir

Point n° 6 – Compte rendu de la réunion avec la BDA (médiathèque)

M. le Maire rend compte de la réunion du 28 juillet 2026 avec Mme Sophie Lefèvre (agent du patrimoine de la commune), Mme Deconinck et Mme Melchior (Aisne lecture publique). Il indique que le nombre d'emprunteurs actifs est passé sous les 10 % en 2025, en baisse continue depuis 2020 faute de renouvellement des collections depuis trois ans, malgré l'extension de la gratuité d'inscription aux habitants de la CCVO déjà mise en œuvre depuis le début du mandat. Le renouvellement en masse des documents via Aisne lecture publique n'interviendra qu'au deuxième trimestre 2027 ; un projet d'échange documentaire est d'ores et déjà engagé avec les médiathèques de Ribemont, Essigny-le-Grand, Itancourt, Brissay-Choigny et Mézières-sur-Oise.

M. le Maire présente plusieurs pistes pour relancer la fréquentation : diversification des supports et activités (jeux relancés à la salle polyvalente, programme d'animations), ateliers intergénérationnels, ouverture à un bénévolat de mission moins engageant qu'un bénévolat de gestion, réaménagement à moindre coût avec un espace dédié aux adolescents, et poursuite du travail engagé avec le pôle culture et patrimoine de la CCVO.

Point présenté pour information — aucun vote n'est requis ce soir

Point n° 7 – Le numérique : audit de l'ANCT

M. le Maire indique que la candidature de la commune à l'audit numérique et informatique proposé gratuitement par l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT), dans le cadre du dispositif Villages d'Avenir, a été retenue. Une aide ponctuelle et une formation sont attendues dans les prochaines semaines.

Point présenté pour information — aucun vote n'est requis ce soir

Point n° 8 – Fête communale : bilan 2026 et projection 2027

M. le Maire dresse le bilan de l'édition 2026 de la fête communale : 800 à 1 000 visiteurs à la brocante, plus de 200 participants au concert et à la fête foraine du soir, et des retours unanimement positifs des habitants, forains, restaurateurs et musiciens. Il remercie la commission festivités pour le travail accompli, ainsi que l'association des Pêcheurs alaincourtois pour la qualité de son travail, tant du point de vue de son efficacité que de la propreté laissée sur le site.

Pour 2027, l'objectif affiché est de faire encore mieux : reconduction des partenariats (CCVO, communes voisines, agriculteurs, association de pêche) et mise en place d'un calendrier de préparation en amont. La parole est donnée à Mme Nolwenn Lermigny Monate pour un retour d'expérience et des pistes d'amélioration : elle indique qu'il faudra penser à des toilettes, qu'il y aura un manège supplémentaire et que les foodtrucks prévoient plus grand. Des réunions de travail seront programmées au cours de l'année.

Point présenté pour information — aucun vote n'est requis ce soir

Point n° 9 – Colis des anciens : organisation 2026

M. le Maire donne la parole à M. Aurélien Graine, chef de projet, qui présente une comparaison de plusieurs propositions pour les colis de fin d'année destinés aux aînés de la commune. Il revient au Conseil d'arrêter, en séance, le budget alloué, la liste des bénéficiaires et la date de distribution.

Le Conseil échange sur une éventuelle évolution de la formule pour les années à venir (panier garni distribué individuellement, ou reprise d'un repas des anciens), une consultation des intéressés étant envisageable, ainsi que sur l'idée d'associer les enfants de la commune à la remise des colis, dans une logique de lien intergénérationnel.

Décision — un budget de 3 000 € est alloué à l'achat des colis de fin d'année. La liste des bénéficiaires est consultable en mairie. La distribution est prévue, sous réserve de confirmation, le week-end du 19 et 20 décembre 2026.

Point n° 10 – Décision modificative : investissement (chapitre 21)

M. le Maire expose qu'il convient d'ajuster, par décision modificative (art. L.1612-11 du CGCT), les crédits ouverts sur les chapitres d'investissement : un besoin de financement complémentaire de 400 € est identifié sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles), pour la

salle de repos des enseignantes, tandis que les travaux du logement du 9 rue des écoles, imputés au chapitre 23 (immobilisations en cours), dégagent une marge de 400 €. Il propose un virement de crédits de 400 € du chapitre 23 vers le chapitre 21, sans impact sur l'équilibre du budget ni sur le montant total des crédits déjà ouverts.

RÉSULTAT DU VOTE — 14 voix pour — 0 contre — 0 abstention — Délibération adoptée à l'unanimité

Avant les questions diverses

M. le Maire indique qu'il va s'efforcer de répondre du mieux possible à l'ensemble des questions qui lui sont parvenues, et remercie les conseillers qui les lui ont fait remonter. Il précise qu'il rédige lui-même le compte-rendu de chaque séance, que cet exercice lui demande du temps, et qu'il trouve regrettable de devoir répondre en séance à des questions déjà traitées lors de précédentes séances. Il rappelle le devoir de présence aux séances du conseil municipal et, à tout le moins, la nécessité de prendre connaissance des comptes rendus.

Point n° 11 – Informations et questions diverses

Caméras de vidéoprotection (question de M. Sébastien Boulanger)

M. le Maire indique que le coût annuel du système, évoqué lors du conseil du 31 mars 2026, s'élevait à 1 800 € ; après vérification, aucun contrat de maintenance n'existait en réalité à ce jour, et un devis de 2 250 €/an vient d'être transmis par le prestataire LS. Il rappelle que le système est soumis à autorisation préfectorale (art. L.251-1 et s. du code de la sécurité intérieure), avec une durée de conservation des images de 30 jours maximum et des personnes habilitées désignées nominativement : seul le Maire — et, en son absence, son premier adjoint — est assermenté et habilité au visionnage à Alaincourt. Il précise qu'il n'est pas possible de projeter un extrait en conseil municipal, une telle diffusion revenant à communiquer des images à des personnes non habilitées et fragilisant toute exploitation judiciaire ultérieure. Il communique en revanche un bilan chiffré transmis par la police du garde champêtre : depuis le 2 mai 2022, 22 dépôts sauvages ont été constatés, 12 élucidés dont 9 grâce à la vidéosurveillance ; les caméras à lecture de plaques sont également très utilisées par la gendarmerie. Des panneaux vont être installés au niveau des bennes à verre, sur l'initiative de M. Stéphane Ribeiro, que M. le Maire remercie. Concernant le nettoyage et la maintenance des caméras, Stéphane Ribeiro s'est proposé de l'effectuer car il a les qualifications, le conseil approuve à l'unanimité.

Sécurité routière et démarchage (questions de M. Stéphane Ribeiro et M. Sébastien Boulanger)

Sur la sécurité routière rue de Bellevue et rue du Général de Gaulle, M. le Maire indique que le coût d'un ralentisseur sur la voie principale est estimé à 25 500 €, un montant jugé exorbitant au regard du budget communal ; des alternatives à moindre coût (signalétique renforcée, marquage au sol, limitation de vitesse) seront étudiées, ainsi qu'un travail avec les services de la CCVO et, le cas échéant, du département. Les priorités à droite mises en place dans le village, semblent avoir l'effet inverse que celui recherché : vitesse toujours élevée et dangerosité accentuée. Une réflexion est en cours pour un retour à une route prioritaire sur la rue du Général de Gaulle avec des stops aux carrefours.

Sur le démarchage à domicile, M. le Maire rappelle qu'un arrêté municipal encadre déjà cette activité, autorisée de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi, les démarcheurs devant préalablement se faire connaître en mairie.

Éclairage public (question de M. Stéphane Ribeiro)

Sur l'éclairage public rue du Général de Gaulle, M. le Maire rappelle que cette compétence a été déléguée à l'USEDA et ne connaît pas assez le dossier pour donner des réponses concrètes aujourd'hui. Il précise qu'il se renseignera sur les compétences déléguées, et la possibilité de changer nous même pour des LED. La question de l'installation et du retrait des décorations de Noël (responsable, modalités, coût pour la commune) est également évoquée. Là encore, Stéphane Ribeiro se propose de les installer et de les retirer sur son temps libre, il en est remercié par le conseil.

Budget 2026 et préparation du budget 2027 (question de M. Sébastien Boulanger)

M. le Maire rappelle que le budget primitif 2026 est déjà voté et que le compte financier unique (CFU) 2025 est arrêté ; le sujet est donc clos pour 2026, sous réserve des décisions modificatives, comme celle adoptée au point n° 10. Il rappelle le calendrier légal : CFU de l'année N-1 à approuver avant le 30 juin de l'année N, budget primitif de l'année N à voter avant le 15 avril de l'année N, décisions modificatives possibles jusqu'au 21 janvier de l'année N+1. Il indique travailler dès à présent à l'élaboration du budget 2027, avec l'appui de la secrétaire générale de mairie et du SGC02 — ayant notamment reçu M. Fernandez au début du mois — la commission Budget et finances devant être convoquée selon les besoins ; il souhaite que le budget 2027 soit voté sensiblement plus tôt que la date limite réglementaire du 15 avril 2027.

Fonctionnement des commissions municipales (question de M. Sébastien Boulanger)

M. le Maire rappelle que les commissions municipales, instituées par délibération du 31 mars 2026 (art. L.2121-22 du CGCT), sont présidées de droit par le Maire, et en présente la composition actuelle :

Commission	Délégué(e)	Autres membres
Budget et finances	R. Bourdaud'hui	Desjardin, Despréaux, Lermigny Monate, Talbot, Boulanger
Travaux et bâtiments	B. Talbot	Callence, Desjardin, Bourdaud'hui R.
Associations et festivités	N. Lermigny Monate	Ribeiro L., Graine, Gadroy, Baudez, Bourdaud'hui R.
Gestion des personnels	E. Desjardin	Bourdaud'hui R., Talbot, Boulanger, Batteux
Communication	J. Bourdaud'hui	Lermigny Monate, Graine, Bourdaud'hui R.
Culture et tourisme	C. Despréaux	Bourdaud'hui J., Ribeiro L., Lermigny Monate, Bourdaud'hui R.
Sécurité	T. Baudez	Talbot, Bourdaud'hui R.
Liens intergénérationnels — population	T. Baudez	Bourdaud'hui R., Lermigny Monate, Ruamps, Despréaux
Gestion des baux et salles	N. Lermigny Monate	Bourdaud'hui R., Desjardin, Talbot (régisseuses : Christine et Nolwenn)

M. Stéphane Ribeiro et Mme Angélique Kérinec sont invités à s'inscrire, s'ils le souhaitent, dans une ou plusieurs de ces commissions. Mme Kérinec intègre la commission Associations et Festivités, et M. Ribeiro la commission Sécurité et la commission Travaux et Bâtiments.

Calendrier des conseils municipaux (question de M. Sébastien Boulanger)

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre (art. L.2121-7 du CGCT) et qu'il le convoque aussi souvent que les affaires l'exigent (art. L.2121-9 du CGCT). Depuis le renouvellement du 20 mars 2026, les séances se sont tenues selon l'importance de l'ordre du jour (20 mars, 31 mars, 16 avril, 5 juin, 20 juillet, 25 septembre), sans calendrier annuel formalisé au-delà du minimum légal. Il propose, si le Conseil le souhaite, d'arrêter un calendrier prévisionnel à raison d'au moins une séance par trimestre, affiché en mairie et transmis à l'ensemble des conseillers, ces dates prévisionnelles pouvant évoluer selon les besoins et l'actualité des dossiers.

Médiathèque et musée : coûts et gratuité CCVO (question de M. Sébastien Boulanger)

M. le Maire rappelle qu'aucun équipement culturel ne s'autofinance, et que le coût de la médiathèque et du musée pour la commune doit être assumé comme un investissement plutôt que perçu comme un point faible de gestion. Il précise qu'élargir la gratuité de la médiathèque aux administrés de la CCVO ne change rien au coût de fonctionnement du service, les charges (personnel, fluides, entretien, acquisitions) étant fixes, et que le musée n'est pas labellisé « Musée de France » et n'est donc pas soumis au contrôle scientifique et technique de la DRAC Hauts-de-France. Il indique qu'un audit de la médiathèque et du musée doit débuter en octobre 2026, qu'un rendez-vous est prévu le 30 septembre avec le Bureau Directeur de l'OCCE02 pour relancer les visites scolaires du musée, qu'un rendez-vous a été pris avec la Bibliothèque départementale de l'Aisne, et qu'une mise en réseau avec d'autres médiathèques du territoire est engagée. Il signale enfin que M. Siwiak et l'association Au Fil du Temps proposent d'organiser une visite guidée du musée à l'attention des conseillers.

Exécution budgétaire et endettement (question de M. Sébastien Boulanger)

M. le Maire présente la situation d'exécution du budget 2026 arrêtée au 22 septembre 2026 : 39,06 % des dépenses et 28,89 % des recettes sont réalisées, un rythme cohérent avec un exercice en comptabilité M57 à cette période de l'année. Il détaille l'exécution par chapitre (charges à caractère général, charges de personnel, atténuations de produits, autres charges de gestion courante, charges financières en fonctionnement ; emprunts, immobilisations corporelles et immobilisations en cours en investissement) ainsi que l'état de la dette au 31 décembre 2025 (trois emprunts, taux de 1,50 % à 4,04 %, dernières échéances entre 2028 et 2034). Une note explicative détaillant la lecture de ces chiffres — ce qui est normal, ce qui peut sembler inquiétant sans l'être, et les points de vigilance à surveiller — est jointe au dossier.

Bilan des permanences (question de M. Sébastien Boulanger)

M. le Maire rappelle que les permanences d'accueil des Alaincourtois, en place depuis la délibération du 31 mars 2026 (mardi 18h-19h, jeudi 18h-19h, un samedi matin sur deux 10h-12h), fonctionnent depuis environ cinq mois, sans qu'un registre de fréquentation ait été formalisé. Il indique avoir décidé de retirer la permanence du samedi matin, la mairie étant désormais ouverte plus longtemps avec les nouveaux horaires de la secrétaire de mairie et cette permanence n'ayant quasiment pas été fréquentée ; les Alaincourtois ne semblent pas demandeurs d'une présence en mairie plus étendue.

Fiscalité locale — DDFiP (question de M. Sébastien Boulanger)

M. le Maire rappelle le rôle de la Direction départementale des Finances publiques de l'Aisne, qui établit l'assiette et assure le recouvrement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation résiduelle sur les résidences secondaires, pour le compte de la commune qui n'en vote que le taux, tous les propriétaires de biens bâtis ou non bâtis étant concernés par la taxe foncière. La Commission communale des impôts directs (CCID, art. 1650 du Code général des impôts) participe chaque année à la mise à jour des valeurs locatives avec la DDFiP. M. le Maire rappelle que le Conseil a déjà voté à l'unanimité la valorisation des éléments de confort dans le calcul des valeurs locatives, et que ce point n'appelle donc pas de nouveau débat.

Terrain de tennis (question de Mme Anne Gadroy)

Suite au grand nettoyage du terrain de tennis, un état des lieux de son utilisation est dressé en séance à la demande de Mme Anne Gadroy. Le Conseil convient qu'un règlement de l'utilisation gratuite du terrain devra être établi et affiché. M. Bruno Talbot expose un devis de peinture (387.20€ HT) pour rafraîchir les couleurs du terrain et le rendre plus agréable.

RÉSULTAT DU VOTE — 14 voix pour — 0 contre — 0 abstention — Devis de peinture du terrain de tennis accepté à l'unanimité

Les autres sujets de ce point n'appellent pas de vote formel

Parole au conseil municipal

M. le Maire propose de profiter de ce temps pour évoquer tout sujet que les conseillers souhaiteraient porter à la connaissance du Conseil. Aucune intervention complémentaire n'est signalée.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h42.

Fait à Alaincourt, le 25 septembre 2026.

La Secrétaire de séance
Justine BOURDAUD'HUI

Le Maire,
Renaud BOURDAUD'HUI

Certifié exécutoire, le présent acte a été transmis à la Préfecture de l'Aisne et affiché en mairie conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.
